

L'an DEUX MIL DEUX, le VENDREDI 1ER MARS, à 16 h 45, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 18 h 27).

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Dominique FOURNEL/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HOCHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Jean-Pierre FOURTOY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Minh NGUYEN VAN HINH/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY/ Charles-Henri GERARD/ Daniel POUNY/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Jeannine SISAHAYES (arrivée à 16 h 54)/ Rose-May LAW KI/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Pascal GRONDIN (arrivé à 17 h 04)/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN/ Paul HOARAU/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Sudel FUMA/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD/ Marie Monique ORPHE

ETAIENT REPRESENTES

Jean-Jacques MOREL	par René-Paul VICTORIA
Nassimah MANGROLIA	par Ibrahim DINDAR
Freddy SAMY	par Serge HOARAU
Hélène YOULA	par Jean-Pierre FOURTOY

Les membres présents (46 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Nathalie CLAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

en l'absence du Maire

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

(Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et autres cas)

- Dominique FOURNEL	Rapport n° 02/1-08 et Rapport n° 02/1-09	SIDR	(1)
	Rapport n° 02/1-10	SODIAC	(2)
	Rapport n° 02/1-11 et Rapport n° 02/1-12	SEDRE	(3)
	Rapport n° 02/1-13 et Rapport n° 02/1-14		
	Rapport n° 02/1-15	SD 2000	(4)
	Rapport n° 02/1-16	MLN	(5)
- Ibrahim DINDAR	Rapport n° 02/1-20 et Rapport n° 02/1-21		
- Dominique FOURNEL	du Rapport n° 02/1-22 au Rapport n° 02/1-27		

- (1) Société Immobilière du Département de La Réunion
(2) Société Dyonysienne d'Aménagement et de Construction
(3) Société d'Équipement du Département de La Réunion
(4) Saint-Denis 2000 (Contrat de Ville)
(5) Mission Locale Nord

DEPLACEMENTS D'ELUS

(Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRE DE LA (ou DE)		
- René-Paul VICTORIA	Société Immobilière du Département de La Réunion	Rapport n° 02/1-08 et Rapport n° 02/1-09
- René-Paul VICTORIA (1) Nassimah MANGROLIA - Charles-Henri GERARD - Pascal GRONDIN (2) Alain ARMAND	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	Rapport n° 02/1-10
- René-Paul VICTORIA	Société d'Equipement du Département de La Réunion	Rapport n° 02/1-11 et Rapport n° 02/1-12
- René-Paul VICTORIA - Ibrahim DINDAR - Gino PONIN-BALLOM - Pascal HO-CHUI	Saint-Denis 2000	Rapport n° 02/1-15
- René-Paul VICTORIA - Freddy SAMY - Jean-Baptiste RIVIERE - Minh NGUYEN VAN HINH - Nathalie CLAIN	Mission Locale Nord	Rapport n° 02/1-16

(1) absente à la séance

(2) a quitté la Salle des Délibérations au Rapport n° 02/1-01

DEPLACEMENTS DES ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarque
Jeannine SISAHAYES	ARRIVEES 16 h 54	Rapport n° 02/1-01 (préambule des Orientations Budgétaires)
Pascal GRONDIN	17 h 04	
Paul HOARAU Michel TAMAYA Edith NALEM Sudel FUMA Marie-Cécile SEIGLE-VATTE Alain ARMAND Hajasoa PICARD Marie Monique ORPHE	DEPART 17 h 44	Rapport n° 02/1-01 (débat des Orientations Budgétaires)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 07 MARS 2002 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

